



**ETRE PARENT MEMBRE DE L'ASSOCIATION  
CRECHE SUCRE D'ORGE**

## QU'EST-CE QU'UN LIEU D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS PARENTAL ET ASSOCIATIF ?

C'est un lieu d'accueil qui est géré par une association de parents. Ce sont des parents bénévoles qui font fonctionner l'association. Ils délèguent l'accueil des enfants à des professionnels, mais ils restent maîtres du projet. Ce lieu d'accueil tente de ressembler aux aspirations des parents, en concertation avec les salariés.

## A QUOI SERT UNE ASSOCIATION ?

Une association offre la possibilité de se regrouper avec d'autres, pour par exemple, défendre une cause ou créer et mener à bien un projet. C'est ainsi qu'a pu naître le lieu d'accueil de votre enfant. L'association de parents gère de lieu d'accueil.

## POURQUOI DES BENEVOLES ?

Pour qu'une association existe et fonctionne, il faut qu'elle soit constituée de bénévoles. Ils ne reçoivent pas de rémunération, ils s'engagent avec d'autres pour permettre à un projet ou à un service de fonctionner. En donnant du temps et en partageant ses compétences, le parent bénévole participe aux choix et aux orientations du lieu d'accueil.

## ET LES PROFESSIONNELS ?

Les professionnelles de ce lieu d'accueil sont salariées de l'association. Ce sont des parents élus qui les ont retenues lors d'un recrutement et qui sont depuis leur employeur. Comme tous salariés, elles ont besoin d'un employeur qui garantit le respect de leurs droits et veille à l'exécution de leurs missions. Ce sont, dans ce lieu, les parents qui effectuent ces tâches.

## QUI FAIT QUOI ?

### LES PARENTS ELUS AU CONSEIL

Ils doivent :

- garantir le bon déroulement du projet et de son activité.
- assurer la fonction employeur
- assurer la bonne gestion financière de la structure
- défendre les intérêts de la structure auprès des partenaires.

Ils sont **responsables** civilement, administrativement et pénalement.

### LES PARENTS NON ELUS

En tant que membres actifs, ils doivent être présents à l'Assemblée Générale et se positionner face au passé et à l'avenir de la structure.

Ils doivent également participer aux rencontres dès lors qu'ils y sont invités, afin de garantir une réelle vie démocratique dans leur association et faire en sorte que leur points de vue soient pris en compte.

### LES PROFESSIONNELS SALARIES

Conformément à leur contrat de travail, leur fiche de poste et l'agrément du Conseil Général, les salariés sont responsables :

- de l'accueil, de l'éveil et de la sécurité des enfants qui leur sont confiés, ainsi que de l'accueil des familles
- d'appliquer le projet éducatif et pédagogique de la structure (élaboré en concertation parents / professionnels)
- du bon fonctionnement du lieu d'accueil et de la satisfaction des besoins des familles.

## COMMENT FONCTIONNE L'ASSOCIATION ?

### **L'Assemblée Générale**

Elle réunit 1 fois par an, l'ensemble des membres adhérents (parents). Elle permet à chaque membre d'être informé et de se prononcer sur les activités de l'année précédente (bilan d'activité et bilan financier). Elle propose des orientations pour l'année à venir tant du point de vue des activités de l'association que des choix budgétaires. Elle permet également l'élection des membres du Conseil d'Administration (CA).

### **Le Conseil d'Administration**

Il se compose de membres (majoritairement des parents), élus en Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration exécute les orientations et projets votés en Assemblée Générale. Il est chargé du fonctionnement et de l'administration de l'association, il veille au bon fonctionnement de la structure d'accueil en relation avec les professionnels. Il élit des membres du bureau.

Au sein du conseil d'administration, on retrouve la Directrice et un délégué du personnel

### **Le bureau**

Ces membres (élus au sein du conseil d'administration) exécutent les choix votés en conseil d'administration. Ils sont responsables civilement, administrativement et pénalement de l'association.

Le bureau de l'Association crèche Sucre d'Orge se compose des postes suivantes

- Président
- Vice-Président
- Trésorier
- Trésorier-adjoint
- Secrétaire
- Secrétaire adjoint

## LA PLACE DES PARENTS ?

Même sans être élu au Conseil d'Administration, vous pouvez **participer**, parce que ce lieu d'accueil est aussi **le vôtre** :

- Il a été conçu par des parents qui souhaitent rester impliqués pour que ce lieu fonctionne au mieux et qu'il corresponde à leurs attentes pour y confier leur enfant en confiance.
- Les professionnels de ce lieu d'accueil souhaitent travailler avec les parents des enfants qu'ils accueillent.
- **Parce que même si vous confiez votre enfant, vous êtes et restez son premier éducateur.**
- Le projet éducatif doit être partagé par tous (rythme de l'enfant, activités...)
- Si vous le voulez, il y a toujours quelque chose à faire !

### **Comment participer ?**

- En exprimant auprès des professionnels ou (et) des parents élus au Conseil d'Administration votre envie de donner un peu de temps, de façon régulière ou occasionnelle.
- En lisant régulièrement les informations qui vous sont transmises.
- En demandant à participer au conseil d'administration, pour découvrir ce qui s'y passe.
- En répondant aux sollicitations des parents ou professionnels quand il faut un petit coup de main.

#### **Quelques exemples ....**

Un petit peu de bricolage

Proposer une animation pour les enfants

Organiser les différentes manifestations de la crèche (Carnaval, pot de fin d'année, spectacle de Noël, journée d'intégration ...)

Prise en charge du site internet

Et tant d'autres choses à faire !!